

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
16 janvier 2024
Date d'affichage :
16 janvier 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (pouvoir à Claude CATRIN) – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Florian FRAYER - Christophe GENTIL – Clément POINTEAU – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC – Michel GCHWEINDER - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE TERRE PLAINE
VALIDATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT BOUQUET DE TRAVAUX S.D.E.Y.
ET DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES CEE**

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, explique que dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire de Terre Plaine, le Syndicat D'Energies de l'Yonne (SDEY) apportera un financement à hauteur de 35 260,95 € pour une dépense éligible de 919 435 € HT correspondant aux travaux de menuiseries extérieures, isolation du plancher haut, CTA double flux, PAC air-air, gestion technique du bâtiment, LED avec détecteur de présence, étanchéité à l'air du bâtiment.

La collectivité en contrepartie doit :

- Fournir une étude thermique,
- Respecter les exigences thermiques du règlement,
- Associer le Conseiller en Energie Partagé (CPE),
- Mentionner la participation du SDEY,
- Signer la convention CEE (certificat d'économies d'énergies).

Cette convention CEE permettra au S.D.E.Y. de récupérer la somme de 20 449 € permettant de financer le soutien technique apporté par le Conseiller en Energie Partagé.

Monsieur Pierre NOIROT propose au Conseil Communautaire de valider la convention de financement bouquet de travaux ainsi que la convention de mutualisation des CEE AAP et d'autoriser le Président à les signer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les termes de la convention de financement bouquet de travaux rénovation énergétique partielle.

APPROUVE les termes de la convention de mutualisation des CEE - AAP.

AUTORISE le Président à signer ces conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 26/01/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2024

Application agréée E-legalite.com